

DECISION DU PRESIDENT n°2023-156

Objet : Commande publique – Avenant n°2 - Marché n° 2021-5-A – Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement sur la commune de Colombier le Vieux

Le Président de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2020-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Vu le marché n°2021-5-A ayant pour objet l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Assainissement sur la commune de Colombier le Vieux;

Vu la décision n°2021-137 du Président en date du 06 avril 2021 relative à la signature dudit marché avec l'entreprise NALDEO (07200 AUBENAS) pour un montant de 41 775 € HT (base + PSE).

Vu l'avenant n°1 suite au changement de comptable assignataire ;

Considérant que compte tenu des conditions climatiques exceptionnelles (absence de pluies), les mesures n'ont pu être réalisées ;

Considérant la nécessité de conclure un avenant n°2 pour prolonger le délai d'exécution jusqu'au 30 juin 2023 soit un délai supplémentaire d'environ 65 semaines. Et que les délais intermédiaires par phase prévus à l'article 1.4 de l'acte d'engagement sont supprimés.

Considérant l'absence d'incidence financière ;

DECIDE

Article 1 - De conclure et signer l'avenant n°2 conclu avec l'entreprise NALDEO (07200 AUBENAS) ayant pour objet la prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2023.

Article 2 - Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

Article 3 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.